

AU ROI.

SIRE,

Votre Parlement de Navarre ne doit pas borner ſes vues aux beſoins particuliers de ſon reſſort, & rien de ce qui intéreſſe le bonheur de vos Sujets & le ſervice de VOTRE MAJESTÉ ne peut être étranger à notre Miniſtère. Nous n'acquitterions

qu'imparfaitement la dette que nous avons contractée envers VOTRE MAJESTÉ & envers vos Peuples, ſi témoins des troubles qui agitent le Royaume, nous demeurions dans le ſilence, ſi nous tardions plus long-temps à joindre nos voix à celle de la douleur publique, & à réclamer votre juſtice en faveur d'un Tribunal auguſte que les ennemis des Loix n'ont privé de la confiance de VOTRE MAJESTE, qu'en calomniant auprès d'Elle une réſiſtance dictée par le devoir, & en lui repréſentant comme une déſobéiſſance puniſſable, ce qui n'étoit qu'une fermeté vertueuſe, & un dévoûment généreux. Invité par VOTRE MAJESTÉ Elle-même à fixer ſes regards ſur la ſituation de vos Finances, votre Parlement de Paris a été pénétré de la grandeur du mal & de la difficulté du remède : il a penſé que pour coopérer plus utilement aux deſſeins de VOTRE MAJESTÉ, il avoit beſoin d'inſtructions plus étendues : il vous a ſupplié d'accorder à la Cour des Pairs des éclairciſſemens, ſans leſquels Elle ne pouvoit atteſter à la Nation allarmée, la néceſſité d'une ſurcharge accablante. VOTRE MAJESTÉ n'a point acquieſcé à cette demande, & alors Votre Parlement a cru que le moment étoit arrivé de ré-

tablir la Nation dans l'exercice du plus précieux de ſes droits : il a indiqué à VOTRE MAJESTÉ la convocation des Etats-Généraux, comme le ſeul moyen d'aſſurer le repos & le bonheur de vos Peuples, comme la ſeule reſſource qui pût réparer les maux de l'Etat & empêcher qu'ils ne ſe renouvellent à l'avenir. En invitant VOTRE MAJESTÉ à appeler la Nation autour d'Elle, ces Magiſtrats prévoyoient que les ſages Délibérations de cette auguſte Aſſemblée, feroient éclore un ordre plus heureux, & affermiroient l'obéiſſance en la rendant plus éclairée, que les engagemens contractés par VOTRE MAJESTÉ en devenant ceux de la Nation, acquerroient une ſolidité inébranlable, que les moyens d'y ſatisfaire ceſſeroient d'être l'ouvrage & l'aliment du génie fiſcal, enfin, que l'anéantiſſement de ce fléau deſtructeur, l'oubli de ſes inventions funeſtes, & le retranchement des abus pernicieux dont elles ſont le germe, tariroient pour toujours la ſource des maux publics. Ces eſpérances ont été malheureuſement trompées. Les Auteurs des troubles avoient trop d'intérêt à éloigner la vérité, pour permettre à la Nation d'en devenir l'organe. Tout à coup VOTRE MAJESTÉ s'eſt en-

vironnée de l'appareil de ſa toute Puiſſance, & par un acte d'autorité abſolue, auſſi effrayant dans ſon objet, que dangereux dans ſes ſuites, elle a fait enregiſtrer en ſa préſence des Loix qui conſommeroient la ruine de ſes Peuples. Dans une criſe auſſi affligeante, les Magiſtrats preſſés, pour ainſi dire, entre l'obéiſſance qu'ils doivent à VOTRE MAJESTÉ, & leurs obligations envers les Peuples, devoient ſe montrer également dignes d'être les défenſeurs de la Nation, & les dépoſitaires de Votre autorité. Ils ont ſu concilier ces deux devoirs qui paroiſſoient oppoſés, & ſoutenir les intérêts du Peuple, ſans bleſſer les droits du pouvoir ſuprême. Cependant leur conduite auſſi ſage que meſurée, où la fermeté & l'énergie n'ont rien ôté au reſpect & à la ſoumiſſion, a ſervi de prétexte à de nouvelles rigueurs : des ordres ſurpris à VOTRE MAJESTÉ ont enlevé à la Capitale du Royaume un Corps reſpectable qu'Elle a toujours regardé comme ſon ornement & ſon appui. Ce Sanctuaire ſi cher à la Nation, où VOTRE MAJESTÉ étoit ſans ceſſe repréſentée à ſes Sujets par les Miniſtres de ſa Juſtice ſouveraine, n'eſt plus aujourd'hui qu'une vaſte ſolitude, où le ſilence règne, où tout offre l'image de la déſolation

publique. Que VOTRE MAJESTÉ daigne peſer dans ſa ſageſſe les conſéquences dangereuſes de ce coup d'autorité. Qu'Elle daigne l'apprécier par les triſtes effets qu'il a déjà produit, Elle verra que l'éloignement des Magiſtrats prive l'adminiſtration de ſon reſſort principal, compromet eſſentiellement la tranquillité & la sûreté des Citoyens, encourage les délits par l'eſpérance de l'impunité, & ſemble déjà livrer la Capitale du Royaume à tous les déſordres d'une funeſte anarchie. Aſſurés du témoignage de leur conſcience, forts de l'eſtime & de la reconnoiſſance publique, ces Magiſtrats généreux attendent, dans le calme de la maiſon & de la vertu, le retour de la bienveillance de VOTRE MAJESTÉ. Mais c'eſt à nous qui exerçons les mêmes fonctions, qui nous ſommes dévoués aux mêmes devoirs, à hâter le terme de tant de maux, à faire entendre à VOTRE MAJESTÉ les plaintes de ſes Sujets, à lui faire connoître le vœu général de la Nation; c'eſt à nous qu'il appartient de rappeller à VOTRE MAJESTÉ tout ce qu'Elle doit à un Peuple toujours idolâtre de ſes Maîtres, toujours ſenſible à leurs moindres bienfaits, mais plus capable de ſentiment que de réflexion, &

qui, ſelon la remarque d'un Ecrivain célèbre ne peut être captivé que par les égards & réglé que par l'honneur. Puiſſent nos repréſentations & nos prières émouvoir le cœur ſenſible de VOTRE MAJESTÉ, & obtenir de ſa Juſtice le rappel d'un Corps lié à la conſtitution de l'Etat, animé du zèle le plus pur pour le ſervice de VOTRE MAJESTÉ, & d'autant plus néceſſaire au bien & à la tranquillité publique, que ſes diſgraces ont toujours été regardées comme celles de la Nation elle-même.

Qu'il Nous ſoit permis, SIRE, de faire valoir en faveur de Votre Parlement de Bordeaux, les mêmes motifs que nous venons de préſenter à VOTRE MAJESTÉ. L'exil de cette Compagnie a répandu dans ſon reſſort la terreur & la conſternation. Que VOTRE MAJESTÉ écartant toute impreſſion étrangère, ſe laiſſe aller aux ſentimens d'équité & de bienfaiſance qui la caractériſent, & Elle appercevra qu'il eſt de ſa ſageſſe & de ſa juſtice, de rendre ſa confiance à des Magiſtrats qui n'ont jamais mérité de la perdre, & qui n'ont paru ſuſpendre un inſtant l'exécution de vos Volontés, que pour mieux ſeconder vos

Vues bienfaiſantes, conſolider un établiſſement précieux à la Nation, & Vous aſſurer de nouveaux droits à l'affection & à la reconnoiſſance des Peuples.

Nous ſommes avec la plus parfaite ſoumiſſion, & plus profond reſpect,

DE VOTRE MAJESTÉ,

SIRE,

Les très-humbles & très-obéiſſans Serviteurs & Sujets.

Les Gens tenant Votre Cour de Parlement *de Navarre*.

PAU, le 31 *Août* 1787.